



Association AGIR ENSEMBLE A GAUJAC

18 Chemin Des Faysses

30330 Gaujac

Mairie de Gaujac

A l'attention de Mme Le Maire Maria SEUBE

17 Place de la Liberté

30330 GAUJAC

Gaujac le 21 Octobre 2024

Courrier remis en Mairie ce jour

Déclaration n W3022021190

Mail : agirensembleagaujac@gmail.com

Objet : Réponse à votre courrier du 1er octobre 2024

Madame, Le Maire

Nous accusons réception de votre courrier daté du 1er octobre 2024 et souhaitons apporter les clarifications suivantes en réponse à vos remarques.

Tout d'abord, vous évoquez des faits illégaux que vous auriez constatés le 20 septembre 2024. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir préciser de quels faits il s'agit. Vous mentionnez également que ces faits existeraient depuis la création de l'association, laquelle a été fondée en mai 2023. Nous aimerions comprendre pourquoi ces faits, apparemment existants depuis cette période, n'ont été portés à votre attention qu'en septembre 2024.

Vous indiquez également avoir proposé un échange. Or, je tiens à préciser que je suis Président de l'association que depuis mai 2024 et à ce jour, nous n'avons pas reçu de sollicitation de votre part en vue d'organiser une rencontre.

Vous étiez pourtant présente lors de l'Assemblée Générale de l'Association le 15 mai dernier mais depuis, nous n'avons pas eu d'échange direct avec vous à ce sujet.

En Juillet, j'ai pris l'initiative de contacter la Mairie pour savoir s'il était possible de vous rencontrer lors de votre permanence. Après vérification, la secrétaire de la Mairie m'a confirmé que vous n'aviez pas de permanence en août.

Concernant la question des publications des ordres du jour des conseils municipaux, nous souhaitons rappeler que dès lors que ces documents sont remis aux conseillers municipaux, ceux-ci sont libres de les diffuser.

Ces documents étant de nature publique, ils peuvent être portés à la connaissance de tous les Gaujacois et Gaujacoises.

En ce sens, nous estimons que leur publication sur la page Facebook « *Agir Ensemble à Gaujac* » est parfaitement légale et en accord avec le principe de transparence.

Il est important de noter qu'aucune reproduction du site internet de la commune n'a été réalisée par la page Facebook « *Agir Ensemble à Gaujac* ».

Les publications des ordres du jour ne proviennent pas de ce site, qui, à ce jour, ne contient pas ces informations. Pour illustrer notre propos, nous attirons votre attention sur le fait que les ordres du jour des conseils municipaux du 4 avril 2024, du 18 juin 2024 et du 19 septembre 2024 n'y figurent toujours pas.

Ainsi, il est clairement démontré que la source des publications faites par la page Facebook « *Agir Ensemble à Gaujac* » ne peut être, en aucun cas, le site internet de la commune.

Concernant le blason de la commune, il n'est pas protégé par le Code de la propriété intellectuelle et comme le précise une réponse ministérielle : « *Les armoiries communales, qui ne sont soumises à aucune réglementation particulière, ne bénéficient d'aucune protection. [...]. Il est ainsi possible de reproduire les armoiries d'une ville, ainsi que tout autre emblème ou image s'y rapportant, y compris à des fins commerciales.* ».

De plus, notre logo est semi-figuratif. Il associe un terme verbal (Agir ensemble) et un visuel. Il n'y a, de ce fait, aucune confusion possible entre notre identité et celle de la municipalité.

Notre association est une entité indépendante. Nous communiquons en toute transparence avec les gaujacois et gaujacoises, dans un souci de clarté et de respect, afin de garantir une compréhension sans équivoque de notre mission et de nos actions.

"Vous évoquez de « retirer toutes ces diffusions illégales », mais pourriez-vous préciser de quelles diffusions qui, selon vous, contreviennent à la loi? Nous n'avons à ce jour connaissance d'aucune situation qui pourrait être considérée comme illégale.

Il serait utile d'avoir des clarifications sur ce point, pour nous permettre de vérifier les informations en notre possession et d'apporter les rectifications nécessaires, le cas échéant.

Pour finir, nous tenons à souligner qu'aucun manquement de respect envers la collectivité, son Maire ou le Conseil Municipal n'a été commis. Nos actions ne visent en aucun cas à porter atteinte à quiconque.

Nous agissons dans le respect des normes et des valeurs qui régissent notre commune."

Nous restons ouverts à toute discussion qui pourrait permettre d'éclaircir cette situation dans le respect mutuel.

Dans l'attente de vos précisions, nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président Michel Eisele

Et le Bureau de l'Association « Agir Ensemble à Gaujac »